COMMUNE de HOUSSEN

EXTRAITS PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN SEANCE DU 26 JUIN 2026

PASSEPORT DU CIVISME

Madame Caroline REIS, conseiller municipal délégué, présente le projet de passeport du civisme, qui s'adresse aux jeunes du village âgés de 9 à 10 ans, en classe de CM1 et de CM2.

L'association du Passeport du Civisme a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Dans ce cadre, l'association pourra fournir les services suivants :

- Accompagnement et conseil de ses membres dans la mise en œuvre d'actions concrètes : organisation d'interventions, de journées d'études, de réunions, …
- Réalisation et mise à disposition de supports de toutes formes et notamment : passeport du civisme, plaquette de communication, …

Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France, il convient de faire adhérer la Commune à l'Association du Passeport du Civisme.
L'idée est de mener des actions tout au long de l'année.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des collectivités souhaitant prendre part au défi du civisme en France sont les suivants :

1) promouvoir le civisme en France,
2) contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français,
3) mettre à disposition des collectivités différents outils et les accompagner dans leur mise en œuvre,
4) constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet,
5) assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat.

Le montant de l'adhésion annuelle, fixée par l'article 3 du règlement intérieur de l'association, varie en fonction du nombre d'habitants de la Commune (population INSEE).

Pour la Commune de Houssen, dont le nombre d'habitants se situe entre 1 001 et 5 000, l'adhésion s'élève à 400,00 €.

Par ailleurs, il convient de désigner les deux représentants de la collectivité auprès de l'Association du Passeport du Civisme.

La mise en place du passeport se fera par l'intermédiaire de l'école élémentaire (relais de l'information et distribution).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**
DECIDE

- **D'ADHERER** à l'Association du Passeport du Civisme,
- **DE VERSER** annuellement à cette association la cotisation de 400,00 €,
- **DE DESIGNER** Madame Caroline REIS et Monsieur Gérard KREM-HOCHDOERFFER comme représentants de la collectivité,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Canicule – Personnes vulnérables

Le dispositif est opérationnel. Les personnes enregistrées sont contactées et visitées régulièrement.

DATURA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle s'est renseignée sur le DATURA pour répondre à Madame Sloane MARSCHALL.

Il s'agit d'une fleur blanche toxique qui se développe dans les champs et dans les espaces verts.
La Brigade Verte indique qu'il faut l'arracher manuellement avant qu'elle soit en fleur avec des gants car sa sève et ses graines sont très toxiques pour l'homme et les animaux, puis la jeter avec les ordures ménagères.

Une communication de sensibilisation sera faite auprès de la population.
Monsieur Florian GEIGER s'engage à préparer un communiqué dans ce sens.